



Collectif Plein Air

Adresse web : www.collectifpleinair.eu

Secrétariat : Alsace Nature 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg

Madame Marie Guittard
Directrice
INAO
12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 30003
93 555 Montreuil cedex

Objet : SIQO, porcs,
bien-être animal et environnement

Strasbourg, le 8 décembre 2018

Madame la Directrice,

Nous souhaitons exprimer notre vive préoccupation concernant les conditions d'élevage des porcs commercialisés sous SIQO.

Nous espérons que vous êtes au courant du fait que les élevages de porcs en France (et ailleurs en Europe) sont dans l'immense majorité des cas en non-conformité en ce qui concerne les normes minimales relatives à la protection des porcs. L'interdiction de la section routinière des queues n'est pas appliquée. Les matériaux manipulables suffisants et accessibles en permanence auxquels les porcs ont droit, sont absents et/ou ils sont de qualité inappropriée. Le confort physique et thermique n'est pas assuré. Ces non-conformités sont directement liées aux sols en caillebotis intégral sur lisier. Les contrôles des services vétérinaires n'assurent aucunement le respect des normes dans ce domaine précis. En effet, les pratiques actuelles en élevage de porcs sont d'une manière générale non conformes à la loi (voir entre autres le rapport de la Cour des Comptes européenne sur le bien-être animal). C'est aussi le cas des productions de porcs sous SIQO. Ceci est d'autant plus grave que les démarches dites de qualité ouvrent souvent un accès privilégié à des subventions. Or, des subventions à des élevages qui ne respectent pas les normes sont illégales.

La Commission européenne déploie (à défaut de procédure d'infraction) une stratégie pédagogique au sujet de la caudectomie et des matériaux manipulables, avec la Recommandation (UE) 2016/336 de la Commission du 8 mars 2016 sur l'application de cette norme, et un document de travail des services de la Commission sur les meilleures pratiques en matière de prévention de l'ablation de la queue sur une base de routine et de fourniture de matériaux d'enrichissement aux porcs.



Dans votre réponse du 22 janvier 2018 à notre courrier du 2 janvier 2018 soulevant le même problème concernant l'IGP des saucisses de Morteau, vous affirmez que l'INAO a engagé des travaux visant à intégrer des dispositions environnementales incluant celles en faveur du bien-être animal dans les conditions de production des SIQO. Une telle intention est d'ailleurs évoquée depuis plusieurs années.

Quelles sont les dispositions environnementales et en faveur du bien-être animal que vous avez intégrées ?

En ce qui concerne le bien-être animal, comment vous assurez-vous que les normes minimales évoquées ci-dessus relatives à la protection des porcs soient respectées dans les SIQO, étant donné que les Services vétérinaires (sous réserve d'un éventuel et très incertain revirement récent) ne le font pas ?

Avez-vous veillé à ce que les formations nécessaires soient faites (en conformité avec les outils pédagogiques mis à disposition par l'Europe), pour les personnes encadrant les SIQO et pour les éleveurs ?

Si c'était fait, la conséquence serait le bannissement du caillebotis intégral dans les nouvelles porcheries. Or ce n'est pas du tout ce que nous observons, et cela une fois de plus à l'occasion de deux porcheries ou projets :

- à Barraix-Bussolles (Allier) où les porcs engraisés sur caillebotis sont destinés à la filière Label rouge « Porcs Délice »
- à Escoubès (Pyrénées-Atlantiques) où il s'agit d'IGP jambon de Bayonne.

L'INAO porte donc une lourde responsabilité. D'ailleurs (et le numéro spécial de 60M de consommateurs le montre bien) il ne sera pas possible que les SIQO surfent indéfiniment sur une « image » positive des élevages (usurpant celle du poulet fermier) mais trompeuse dans la mesure où, en matière de conditions d'élevage des porcs, ils relèvent du bas de gamme insoutenable (caillebotis intégral, absence de litière et de matériaux manipulables appropriés, maintien des truies en cages durant une partie de l'année, forte densité, nombre élevé, et contexte de pollution par l'azote).

Dans l'attente d'informations plus précises et, nous l'espérons, garantes d'un changement de cap, nous vous adressons, Madame, nos sincères salutations,

Anne Vonesch
vice-présidente d'Alsace Nature

